

LA LIBERTÉ

Journal catholique quotidien

ABONNEMENTS	1 an. 6 mois. 3 mois.	BUREAUX DE RÉDACTION		PRIX DES ANNONCES : LA LIGNE, 15 CENTIMES.	
	SUISSE	fr. 20	10 50		5 50
	FRANCE, — BELGIQUE, — ALLEMAGNE, — AUTRICHE	36	18 50	9 50	LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT REFUSÉES. La Rédaction rend compte des ouvrages dont un exemplaire lui est adressé.
	ITALIE	30	15 50	8 —	
	HOLLANDE	45	23 —	11 50	
ANGLETERRE, — ESPAGNE .	52	26 50	13 50		
			ET IMPRIMERIE		
			rue de Romont, 67, Fribourg.		

Vu la fête de l'Immaculée-Conception, la Liberté ne paraîtra pas demain.

Les progrès de la Révolution.

Le symptôme le plus triste de l'heure présente, c'est la marche ascendante de la révolution et le concours qu'elle trouve là d'où devrait venir la résistance.

Les gouvernements ont la mission de maintenir l'ordre, le respect des lois, la justice et la tranquillité publique. Or, ce sont les gouvernements qui, partout en Europe, donne le branle à la révolution. Nous voyons partout le divorce moral entre les peuples et leurs chefs, et la cause de cette divergence de vue, c'est que les peuples résistent comme ils peuvent aux projets révolutionnaires de leurs gouvernements.

Ce spectacle, nous ne le voyons pas seulement en Suisse, où l'on a lancé cette machine de guerre de la révision, lorsque l'opinion publique n'en sentait nullement le besoin et après deux ans de discussion, a beaucoup de peine à se résigner à l'éventualité d'un bouleversement de nos institutions.

La lutte des pouvoirs publics contre les peuples, pour leur inoculer malgré eux l'esprit révolutionnaire, nous le trouvons en Autriche où un souverain trop faible a renvoyé un ministère qui était d'accord avec la très-grande majorité des Diètes pour accorder satisfaction aux tendances conservatrices des peuples de la monarchie et rendre ainsi à la couronne de François-Joseph un peu de sa popularité perdue. François-Joseph a mieux aimé se livrer encore aux révolutionnaires centralistes qui conduisent l'empire cis-leithanien à sa ruine.

Le même spectacle, nous l'avons en Italie, où un roi sans idées, entraîné par des ministères sans conscience, est depuis seize ans en désaccord avec la meilleure et la plus nombreuse partie de son peuple dans le renversement des autres gouvernements de la Péninsule, dans la création de ce gouffre fi-

nancier, qu'on appelle l'unité italienne, et dans l'entreprise sacrilège de la spoliation et de la captivité du Souverain-Pontife. Le peuple italien, ce ne sont pas les cent cinquante à cent quatre-vingt mille révolutionnaires qui nomment le Parlement; ce sont les millions de fidèles qui trouvent dans leur bourse vidée par l'impôt, encore quelques offrandes pour le denier de St-Pierre.

De l'Espagne, nous ne dirons rien, tant est flagrant le désaccord entre le monde officiel, issu des *pronunciamientos*, et le peuple, ce peuple si loyal, si attaché à ses vieilles mœurs et à sa religion. Voilà trente-cinq ans que les ministères tombent de six en six mois, parce qu'ils tiennent encore moins aux bons instincts de la nation que la feuille à sa branche.

Toutes les fois que le peuple français a été insulté dans sa liberté, il a nettement affirmé son horreur des hommes et des choses de la Révolution. Sa dernière manifestation a été le choix de l'Assemblée nationale, dans les élections du 4 février. M. Thiers, qui avait résisté aux principales entreprises révolutionnaires du second empire, fut nommé dans un très-grand nombre de départements, et chargé du pouvoir exécutif par l'Assemblée nationale. Depuis lors, M. Thiers a repris la continuation de la politique qu'il avait tant reprochée à Napoléon III. A l'intérieur, comme dans ses relations étrangères, c'est le révolutionnaire qui dirige les affaires de la France, et le peuple français se trouve ainsi relancé malgré lui dans les voies qu'il avait espéré ne plus connaître.

Les derniers événements accomplis en Belgique prouvent encore que la révolution vient d'en haut. A la suite d'une chicane absurde, — puisque M. de Decker n'est compris ni comme prévenu ni comme témoin dans la procédure de la famille Langrand, — l'émeute de la rue vient prêter appui aux déclamations de la minorité du Parlement. Le ministère refuse de céder devant les sommations de la révolution; mais c'est le roi qui

cède et renvoie son ministère. Heureusement que l'indignation de la majorité catholique a donné à réfléchir, et la gauche se voit contrainte de désavouer des ambitions qui ne seront pas de sitôt assouvies.

Le ministère bavarois s'est fait, malgré la chambre et malgré le peuple, le protecteur de l'hérésie doellingerienne si chère à la révolution. Au moment de tomber sous le vote d'une chambre qu'il n'ose dissoudre, parce que les électeurs lui en enverraient une plus hostile encore à ses projets, M. de Lutz l'a ajournée, et il s'en est allé mendier à Berlin des armes qui lui permettront de faire, malgré le peuple bavarois, les affaires de la Révolution.

(A suivre.)

Fribourg, le 7 décembre 1871.

BULLETIN POLITIQUE.

Le télégraphe ne nous apporte aujourd'hui aucune nouvelle de quelque importance. Ce calme plat ne saurait durer longtemps. De tous côtés, des questions réclament une solution. La Belgique n'a pas encore de ministère pour remplacer celui que le roi a éconduit sur les ordres de l'émeute. En attendant, le roi a reçu les lettres de créance que lui a remises M. Picard, ambassadeur de la France. Le télégraphe, qui a du temps de reste, nous assure que le souverain a fait à l'ambassadeur un accueil gracieux et très-sympathique. On savait que Léopold II a quelque teinture de politesse. Le télégraphe, puisqu'il prend goût à la civilité puérile et honnête, aurait mieux fait de nous renseigner sur l'altitude du démocrate bombardé diplomate.

En France, la question de la présence éventuelle des princes d'Aumale et de Joinville à l'Assemblée nationale occupe l'opinion et donne des cauchenars au pouvoir exécutif. Les deux princes ayant demandé une entrevue à M. Thiers pour s'en expliquer avec lui, le président de la République leur a répondu qu'il n'avait pas le temps de les entretenir longuement, mais qu'il les recevrait vendredi et leur exprimerait les motifs qui devaient les éloigner de l'Assemblée.

Les princes se laisseront-ils convaincre? Et s'ils s'obstinent, que fera M. Thiers?

Le conseil de guerre, siégeant à Versailles, a condamné à mort le colonel fédéré Lisbonne, membre de la Commune.

La proclamation de l'état de siège dans les départements occupés par la Prusse occupe la presse de la France et de l'Allemagne. La *Correspondance provinciale* de Berlin dit que cette mesure, qui n'avait d'abord pour but que d'assurer la sécurité des Allemands en France, servira aussi à faire comprendre aux Français qu'ils ne sont aucunement en position de répondre impunément, par des provocations arrogantes, à la modération de l'Allemagne.

Les Alsaciens catholiques se plaignaient de ne pouvoir publier des journaux. Leurs conquérants ajoutent à cette défense l'interdiction des journaux catholiques même d'Allemagne. On sait l'importance de la *Germania*, qui s'imprime à Berlin, et est l'organe de la fraction catholique de la Chambre. Un ordre du premier président de Strasbourg interdit la vente de la *Germania* sur tout le territoire de l'Alsace-Lorraine. En revanche, les provinces annexées sont inondées de feuilles doellingeriennes et des pires organes de la révolution.

Les récentes nouvelles d'Angleterre nous apprennent qu'un mieux sensible s'est produit dans la maladie du prince de Galles. On le croit aujourd'hui hors de danger.

Le bruit court que tout le ministère serbe se retire et que la politique étrangère serait sur le point de changer absolument de direction.

Une nouvelle prouesse de l'*Internationale*.

En 1830, après la Révolution de Juillet, les élèves de l'Ecole polytechnique, comprenant qu'il était urgent d'éclairer les masses populaires, ont fondé une société à l'effet d'ouvrir, chaque hiver, des cours gratuits. Chimie, architecture, mécanique, pharmacie, statistique, voilà ce qu'on y enseigne. Depuis quarante et un ans, la *Société polytechnique* rend donc de grands services au peuple de Paris.

Cette année, vers le 25 novembre, dit *Paris-Journal*, elle a fait apposer des affiches dans les vingt arrondissements.

En une seule nuit, tous ces placards ont été arrachés sur tous les points.

Le tout, paraît-il, a été fait par ordre de l'*Internationale*, qui subsiste malgré la chute de la Commune.

Plusieurs des lacérateurs, ayant été arrêtés, auraient répondu :

Feuilleton de la LIBERTÉ. 2

LE MÉDAILLON.

J'en remerciai Dieu sans y penser davantage; car dans la vie, les œuvres succèdent aux œuvres; il faut bien souvent acquiescer avec simplicité la traite que la Providence tire sur vous, et n'y plus songer. D'ailleurs, mon fils, mon Amaury me préoccupait presque exclusivement: il allait entrer à l'école de Saint-Cyr, et il me semblait que je ne pouvais assez multiplier autour de lui les témoignages d'affection, les bons souvenirs, les images pénétrantes de la famille, afin qu'il fût mieux armé au moment où commencerait la lutte contre les passions de la jeunesse et les séductions du monde.

Il partit, et je restai tout à fait seule. J'allai moins souvent à la campagne: la vie de Paris, l'activité des bonnes œuvres me plaisaient mieux qu'une solitude absolue, et je n'avais de nouvelles de Blaise qu'une fois

par an. C'était quand en retour d'un petit présent que je lui envoyais, il me faisait transmettre par M. le curé ses remerciements et ses vœux. Et le curé ajoutait toujours: « La conduite de cet enfant se maintient dans la bonne voie; j'en bénis le Seigneur. »

Le printemps de 1833 me ramena cependant à la campagne, et mon fils, convalescent d'une blessure reçue en Afrique, vint m'y rejoindre. Il m'apportait la croix, première distinction accordée à son jeune courage... Vous la voyez, là, dans le médaillon... Je passai quelques jours heureux, sans nuages, sans inquiétude, voyant auprès de moi l'enfant pour lequel j'avais tant prié, dont l'absence m'avait fait tant souffrir, et qui était attentif, tendre, confiant comme jadis, davantage peut-être; car sa première expérience des hommes et du monde avait été favorable à sa mère... Blaise vint, et le revis, il avait tiré au sort la veille, et il avait amené un de ces numéros qu'on appelle mauvais, mais qui pour lui se trouvait très-bon, puisqu'il était content de partir et d'essayer d'une autre existence. Il était comme autrefois, taciturne, sauvage, d'une timidité brusque et dure; il regarda de travers mon fils qui le plaisantait sur ses exploits futurs; mais quand je lui dis :

— Et au régiment, tu continueras à faire ton devoir ?

— Cela, bien sûr ! me répondit-il en tournant les talons.

— Il est gracieux, votre protégé, chère mère ! me dit à son tour Amaury en riant de tout son cœur. Quel ours !

— Un peu d'indulgence, répondis-je ! il y a une bonne âme sous cette lourde enveloppe. Et puis, c'est un orphelin.

— Il est bien à plaindre, s'écria Amaury en m'embrassant. Depuis que j'ai vécu loin de vous, ma mère, je comprends mieux ce que c'est que de n'avoir pas de mère.

Le jour du départ des conscrits arriva, et le son de leur tambour, le retentissement de ces chansons du départ, qui veulent être joyeuses et qui sont si tristes, me réveilla de bon matin, je descendis dans le parc en m'étonnant que Blaise ne fût pas revenu me voir, quand j'entendis sa voix qui criait derrière moi : « Madame ! madame ! » Il accourait essoufflé, ses rubans tricolores au chapeau, et l'air plus animé et plus satisfait que de coutume : « Madame, dit-il, je viens vous dire adieu et merci. Nous allons à Marseille, je ne reviendrai peut-être plus au pays, tenez, gardez ça, en souvenir de Blaise, Adieu. »

Il me serra la main à la briser en me donnant un petit couteau... celui qui est dans le médaillon... et voulut dire encore adieu, mais sa voix s'éteignit, et pour que je ne le visse pas pleurer, il s'enfuit à toutes jambes. Le tambour l'appela, et bientôt, le son rauque de l'instrument, les voix sonores des conscrits se perdirent du côté de Paris.

Je dis le soir les litanies de la Ste-Vierge pour Blaise.

Mon fils partit un mois après... je demeurai seule pour toujours. Il était allé rejoindre son corps en Afrique; c'était l'époque des grandes guerres contre les tribus soulevées et conduites au combat par Abdel-Kader et ses lieutenants. Bien du sang généreux coulait; la France payait cher sa conquête. Mon fils fit partie de l'expédition que le général Trézel dirigea sur Bougie, et qui devait réduire les tribus kabyles dispersées dans les montagnes; pendant plusieurs semaines, je reçus exactement de ses nouvelles; une ligne, un mot, écrit sous la tente, m'apprenait qu'il était vivant... puis, un silence affreux, silence de mort, hélas ! se fit autour de moi. J'attendis quelques jours sans oser m'informer de son sort, craignant le mot terrible qui devait mettre fin à l'espérance... je n'osais parler à personne de mes craintes, je redou-

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

(Correspondance d'Autriche.)

Si le vigoureux éveil des sentiments chrétiens et catholiques parmi nos populations autrichiennes donne de bien douces consolations à tous les hommes pour lesquels les mots : Amour de la patrie ont conservé leur vraie et si belle signification, nous avons malheureusement aussi des faits à enregistrer qui sont d'autant plus regrettables qu'ils ont pour auteurs des personnalités, de la part desquelles on devrait s'attendre à toute autre chose.

Ainsi, il n'est dans ce moment question que d'une circulaire du vicariat-général de Teschen (Silésie autrichienne), qui défend au clergé toute participation aux agitations, ou plutôt aux protestations populaires contre les lois impies qui régissent notre système scolaire. Il est constaté, non-seulement que cette circulaire a paru, sans l'aveu de Mgr le prince-archevêque, d'Olmütz, sous la juridiction ecclésiastique duquel le duché de la Silésie est placé, mais encore que le vicaire général, signataire de la circulaire incriminée, un vieillard de 85 ans, et de plus retenu dans son lit par de nombreuses infirmités depuis longtemps, a été dans cette circonstance la dupe d'un employé subalterne qui a surpris sa signature; on se demande cependant pourquoi, surtout dans ces temps difficiles, ce poste important n'est pas occupé par un homme auquel ses forces morales et physiques permettent de faire les choses par lui-même, surtout s'il s'agit des affaires de cette importance.

(Correspondance du Tyrol.)

Je vous dois d'abord une mention de la fête tout à la fois gracieuse et austère dont notre petite ville de Bolzano vient de nous donner le spectacle. C'était le jour de la Présentation de Notre-Dame, jour spécialement fêté par la Congrégation d'hommes établie sous la protection de la Sainte-Vierge. Une communion générale a inauguré la journée, elle a été suivie d'une messe en musique et, le soir, une procession aux flambeaux où se trouvaient plus de 400 hommes a eu lieu dans l'église au milieu d'une foule profondément émue, puis la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement, saluée par une musique suave et harmonieuse, a terminé ces diverses cérémonies.

Grande par sa simplicité et sa noblesse, cette fête religieuse laisse dans l'esprit de ceux qui y ont pris part une de ces impressions fécondes et durables que jamais ne pourront produire des représentations mondaines et surtout les saturnales modernes de l'impérialisme. Elle est une émanation de cette vieille foi catholique que le souffle empoisonneur de l'incredulité n'a pu éteindre encore, grâce à Dieu, dans nos montagnes vierges du Tyrol!

Oh! non, l'Eglise ne peut pas périr et c'est ce que me disait l'illustre évêque de Trente qui m'a, l'autre jour, honoré d'une audience particulière; il me disait avec une conviction inébranlable, qu'il croyait au triomphe prochain de l'Eglise en la personne de Pie IX; que ce triomphe miraculeux le grand pape le verrait de ses yeux, mais qu'il ne fallait pas l'attendre d'une puissance humaine; dans la même audience, son Excellence m'a promis que la grande procession projetée par la population de Bolzano pourrait avoir lieu bientôt et qu'il apporterait tout son concours à cet acte de dévouement envers l'Eglise et l'Empereur.

Pendant que notre population, animée de sentiments si religieux, prie pour le salut de l'Eglise et de ses enfants, les libéraux, eux, déversent à cœur-joie, dans leurs représentations de théâtre et leur Bolzner-Zeitung les injures les plus grossières contre la religion et ceux qui l'observent: ce qu'il y a de plus étrange, sans doute, en tout ceci, c'est que l'éditeur de ce journal fréquente fort dévotement l'église et que sa famille, aussi bien que lui, participent à toutes les cérémonies religieuses!

Mécan aura bientôt la visite de leurs Altesses Impériales le prince héritaire et sa sœur, la princesse (Gisella); ils ont dû quitter subitement Vienne, où régnent en ce moment la petite vérole et la fièvre scarlatine; en attendant que leur résidence soit préparée pour les recevoir, les princes séjourneront quelques jours à Salzbourg.

Les tentatives des libéraux pour s'attirer les Polonais paraissent avoir échoué complètement; aucun chef de parti, aucun homme quelque peu influent ne veut accepter le porte-feuille laissé vacant par la Gallicie; d'ailleurs la présence des Polonais au Parlement n'aura pour eux aucune importance.

Une autre circonstance qui trahit la position précaire du nouveau ministère, c'est que les députés de la Slavonie, de la Carniole, de la province de Goritz et de l'Illirie ont décidé de ne pas se rendre au Reichsrath.

Au milieu de ce labyrinthe où les libéraux ont jeté l'empire, une chose consolante et en même temps digne de remarque ateste encore le bon esprit de nos populations; c'est le respect pour l'éducation religieuse; en effet, les persécutions dirigées contre les Jésuites n'ont abouti qu'à accroître le nombre de leurs élèves; à l'Université d'Innsbruck, la faculté de théologie est fréquentée par 249 élèves, celle de la philosophie par 137, celle de la jurisprudence par 118, celle de la médecine par 80, et la pharmacie en compte 25; de sorte que cette année, l'Université compte 62 élèves de plus que l'année dernière.

G. de B.

Hollande. — On écrit de la Hollande: Si le libéralisme néerlandais s'est proposé de jeter un brandon de discorde au milieu des habitants, hier encore si paisibles, de ce beau pays, il peut se vanter d'avoir pleinement réussi. Vous savez que les Catholiques forment les deux cinquièmes de toute la population et il n'est plus nécessaire de faire ressortir leur attachement au St-Siège et leur entier dévouement à la bien-aimée personne de Pie IX. Aussi rien ne pouvait-il exciter leur indignation et leur juste colère au même degré que l'insulte faite au Souverain Pontife par la représentation nationale. Leurs journaux en font foi. Et soyez persuadé que leur langage, tout énergique qu'il soit, ne traduit que faiblement encore les sentiments qui fermentent dans les âmes. D'ailleurs, jugez-en vous-même d'après les quelques extraits de nos journaux que je vous adresse et que je vous prie de publier ne fût-ce qu'à titre d'une première protestation auprès du monde catholique contre l'iniqulté accomplie par un amas de révolutionnaires, assez aveuglés par la passion pour ne pas se douter de tout le mal qu'ils viennent de faire.

« Nous sommes encore consternés en présence du rude coup porté par le parti libéral... à la patrie. Il pensait, dans sa folie, atteindre l'Eglise catholique et voulait rivaliser avec les Néron, les Caligula, les Julien, mais l'Eglise catholique se trouve hors de la portée de ses attaques... La patrie, par contre, a été durement frappée par ses propres enfants; elle a reçu une profonde blessure de la main de ses propres fils... Il est superflu de dire que l'indignation des Catholiques est générale. On n'en aborde pas, de quelque rang ou de quelque condition qu'ils soient qui ne qualifient l'acte du 17 novembre de scandale, d'horreur et de trahison envers la patrie... Pour aujourd'hui nous nous bornons à protester vigoureusement contre le rappel de notre Ministre et à déclarer, devant Dieu et devant les hommes, qu'au moins la moitié, non, que la très-grande majorité du peuple néerlandais n'a pas pris part à ce forfait. Plus que jamais nous sommes résolus à défendre les droits de l'Eglise et du Pape et à montrer à Pierre dans les fers que, si la majorité de notre représentation nationale ose se ranger du côté de ses ennemis, les Catholiques continuent à l'aimer de toute la force de leur âme et lui obéiraient, s'il le fallait, même au prix de leurs biens et de leur vie! »

Ecoutez maintenant le Noerd, Brabander, excellente feuille de Bois-le-Duc:

« La Néerlande est donc la première nation qui rappelle son Ministre, maintenant que le Pape-Roi a été violemment détrôné par la Révolution. La Néerlande est la première qui « ose » ce que la politique la plus éhontée n'a pas osé jusqu'ici. Telle est la gloire que le fait scandaleux accompli par le libéralisme a acquis pour la Néerlande... Réjouissez-vous donc, politiques libéraux qui gouvernez la Néerlande! Votre récompense ne se fera pas attendre. Votre louange sera chantée par toute l'Europe et par tous les organes de la Révolution! Ces éloges seront votre récompense... Garibaldi vous louera et vous promettra peut-être son concours, pour le moment qu'il y aura quelque chose à faire en Néerlande. Mazzini vous louera; les communaux compleront la Néerlande parmi les nations éclairées et prêtes à l'être dans un

autre sens encore; la Révolution proclamera la Néerlande mère pour tous les bienfaits de la civilisation moderne. Réjouissez-vous donc, libéraux de la seconde Chambre! Vous avez remporté la victoire sur les principes surannés d'honnêteté, de loyauté et d'horreur pour l'iniqulté, enfin sur tout ce qui constituait naguère encore nos vertus nationales. »

Le Courrier de la Meuse, à son tour, constate « combien les catholiques du Limbourg ressentent l'injure qui vient de leur être faite et que ses fils n'oublieront pas de sitôt. Cette injure, dit-il, rappelle le souvenir d'une époque pendant laquelle l'intolérance a creusé un abîme infranchissable entre deux peuples faits pour rester unis et pour s'aimer. »

Une dernière citation encore, celle des paroles par lesquelles se termine un admirable article dans le Huisgezin (la Famille), une feuille qui s'imprime à 15,000 exemplaires:

« Nous nous trouvons devant un fait accompli (c'est ainsi que conclut cet article); une majorité parlementaire de quelques voix a déshonoré et avili le nom néerlandais. Le mal ne peut donc plus être réparé; mais nous, catholiques de la Néerlande, ne protesterons-nous pas contre l'opprobre faite à notre patrie? Ne nous adresserons-nous pas à notre roi et ne lui dirons-nous pas que nous excérons une pareille violation des droits les mieux garantis et que c'est par principe que nous les excérons? Qu'un million et demi de ses sujets récusent toute participation à ce scandale; qu'ils se révolteront toujours contre tout ce qui blesse la liberté et la justice, mais qu'ils s'appliqueront à lutter contre la Révolution qui menace de ruiner toute l'Europe aussi bien que notre patrie, fût-ce même au prix de leur bien et de leur vie? Nous jugeons une pareille protestation nécessaire pour venger l'honneur de la Néerlande. »

DERNIÈRES NOUVELLES.

CONSEIL NATIONAL, 7 décembre.

De nouvelles pétitions couvertes de 3,275 signatures sont arrivées du canton de Fribourg pour protester contre la centralisation de l'instruction.

Vient la discussion sur l'art. 48 (libre exercice des actes religieux).

Nombre de propositions ont été faites. Les orateurs catholiques MM. Arnold, Fracheboud et Wuilleret ont parlé chaleureusement pour le maintien de la garantie des confessions chrétiennes reconnues par la constitution actuelle.

M. Fracheboud critique surtout la violation des droits des catholiques dans le canton de Genève.

Ces paroles décident M. Carteret à prononcer un discours violent contre l'évêque auxiliaire de Genève, contre les ordres religieux. Je crois avoir remarqué sur les visages de l'assemblée que ses tirades n'ont pas produit l'effet désiré.

M. le Dr Heer, de Glaris, prie l'assemblée de ne pas émettre, dans la Constitution des dispositions qui blessaient une grande minorité des citoyens suisses, qui auront aussi à dire leur sentiment à l'occasion de la votation.

M. Wuilleret prononce un excellent discours que nous n'osons mutiler. Il parle avec un merveilleux à-propos contre le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, principe qui n'est que la conséquence de la philosophie de la révolution française de 1793, qui vient repousser partout chaque religion, tandis que c'était parlant et dans tous les siècles la bonne harmonie de l'Eglise avec l'Etat qui a fondé et affermi les vrais progrès de la civilisation.

La continuation de la discussion est renvoyée à demain.

M. Broger, (Appenzell Rh.-In.) propose de commencer la session de demain à 10 h. au lieu de 9 h. à cause de la fête de l'Immaculée-Conception.

M. Burti, (Argovie), avec sa trivialité assez connue dans l'Assemblée fédérale, s'oppose à cette proposition.

A la votation on décide, par 39 voix contre 35, d'ouvrir la séance à l'heure habituelle.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES.

(Service spécial.)

STOCKHOLM, 6 décembre.

Le ministre de la guerre, la major général

Abelin, vient de donner sa démission; il est remplacé par M. de Weidenhielm.

Depuis samedi soir, nous avons un ouragan de neige. La circulation par chemins de fer est impossible; les courriers de la poste manquent depuis quatre jours.

ROME, 6 décembre.

La Chambre, après de courtes discussions, a approuvé les bilans définitifs de prévision pour 1871 relatifs aux finances, aux affaires étrangères et à l'instruction, à la justice et à l'intérieur.

Le roi a reçu la commission du Parlement chargée de présenter l'adresse en réponse au discours de la couronne.

VIENNE, 6 décembre.

La Presse de mercredi annonce que le cabinet russe s'est empressé de répondre, par l'organe de son ambassadeur, à la dépêche-circulaire de M. le comte Andrassy, et cela de la manière la plus sympathique.

VERSAILLES, 7 décembre.

M. Thiers travaille encore à son Message, sur lequel on a encore aucun renseignement.

Il ne sera possible d'avoir un résumé télégraphique qu'après la lecture du Message à l'Assemblée nationale.

Il est probable que le texte ne paraîtra que dans les journaux de demain.

BOURSE DE GENÈVE

par dépêche télégraphique.

	6 déc.	7 déc.
4 1/2 0/0 Fédéral	528 75	530 . . .
6 0/0 Etats-Unis	66 25	65 75
5 0/0 Italien	525 . .	527 50
Banque fédérale	706 25	700 . . .
Crédit lyonnais	597 50	632 50
Crédit suisse	630 . .	632 50
Central suisse	272 50	270 . . .
Ouest suisse	251 25	251 25
Oblig. lombardes	190 . . .	190 50
— Méridionales	177 50	178 . . .
— Romaines	475 . . .	485 . . .
— Domaniales	485 . . .	485 . . .
— Tabacs italiens	210 . . .	212 . . .
Bons Meridionaux	210 . . .	240 . . .
Oblig. Ouest suisse	132 50	132 50
— ville de Florence		
— ville de Naples N ^o 140		

P. GROSSET, secrétaire de la Bourse

VARIÉTÉS.

(Suite et fin.)

Le Conseil des Etats a continué mardi la discussion du recours Gendre et consorts.

Dans la séance d'hier les deux rapporteurs concluaient au rejet du recours, de même que M. Schaller, député de Fribourg, lequel cherchait à prouver :

- 1° Qu'il n'était point créé par la loi fribourgeoise de privilège en faveur des communaux enseignants;
- 2° Que les Ursulines ne sont pas affiliées aux Jésuites, comme le prétendent les recourants;
- 3° Que le canton de Fribourg est doté en ce qui concerne les écoles, puisque il y est dépensé de ce chef annuellement 397,000 fr., dont 158,500 fr. pour la part de l'Etat et 238,500 fr. pour la part des communes.

Aujourd'hui, M. Borel (Neuchâtel) constate que l'art. 47 de la loi d'instruction publique fribourgeoise constitue un privilège positif en faveur d'une classe de citoyens, ce qui est contraire à l'art. 4 de la Constitution fédérale et il y voit une raison suffisante pour motiver l'admission du recours Gendre et consorts. L'évêque de Fribourg, d'après la loi scolaire, possède également un privilège consistant en sa faveur par le fait qu'il a le droit de nommer une partie des membres de la commission scolaire.

En second lieu, les recourants sont-ils fondés à prétendre que les Ursulines sont affiliées aux Jésuites? On a dit hier qu'il avait été prouvé, en suite d'une enquête ordonnée par le gouvernement bernois, que les Ursulines n'étaient pas affiliées aux Jésuites. M. Borel croit que, depuis lors, le contraire a été éprouvé. Il conclut à admettre le recours en ce qui concerne l'art. 47 de la loi scolaire fribourgeoise.

M. Jaquet (Fribourg) dit que certaines

communautés de femmes sont dispensées d'examen pour l'enseignement, parce qu'on les croit suffisamment instruites. S'il y a là un privilège, l'art. 65 de la même loi en constitue également un, en dispensant les personnes qui présentent un brevet obtenu dans un autre canton, de subir un examen dans le canton de Fribourg. On a dit que les Ursulines étaient affiliées aux Jésuites. M. Jaquet donne lecture de l'acte de réception dans cet Ordre, acte dans lequel est expressément réservée l'obéissance aux autorités civiles, ce qui, suivant l'orateur, serait incompatible avec l'affiliation aux Jésuites.

En outre, pour ce qui concerne la nomination par l'évêque de deux membres de la commission scolaire, un privilège analogue est accordé au synode protestant qui nomme aussi ses représentants. Enfin, il y aurait un grand dommage pour les classes pauvres à supprimer les écoles confiées à des religieuses, parce que ces écoles sont fondées par des personnes pieuses, avec la clause qu'elles seront dirigées par des religieuses, et, dès l'instant que cette condition n'existerait plus, l'argent qui est consacré à cet objet ferait retour aux donateurs ou à leurs héritiers.

M. Sahli (Berne) constate qu'ensuite d'une enquête et d'une discussion qui la suivit dans le Grand Conseil bernois, il fut prouvé que les Ursulines étaient affiliées aux jésuites; mais alors ce n'était point de cela qu'il s'agissait, mais bien de la position de cet ordre relativement à l'enseignement.

M. Rusch (Appenzel R. L.), au nom de la liberté et de la tolérance, appuie les conclusions de la commission, soit pour ce qui concerne le recours lui-même, soit pour ce qui concerne la réserve relative aux Ursulines.

M. Nagel (Thurgovie) remarque que le recours Gendre et consorts renferme deux questions absolument différentes: 1° Le recours proprement dit contre la loi scolaire; 2° la question des Ursulines. L'orateur propose de renvoyer la question entière à la commission des recours pour être étudiée à nouveau.

M. Schaller (Fribourg) demande que le Conseil décide immédiatement sur le recours proprement dit. Si quelque chose doit être renvoyé à une nouvelle étude, ce ne peut-être que la question des Ursulines.

M. Borel (Neuchâtel) amende la proposition Nagel, dans ce sens qu'il demande le renvoi au Conseil fédéral.

M. Nagel déclare se ranger à cet avis. A la votation, la demande de M. Schaller de ne renvoyer au Conseil fédéral la question que pour ce qui concerne les Ursulines, est adoptée par 16 voix contre 15, à la votation éventuelle, et par 20 contre 15 à la votation définitive. La discussion continue donc sur le recours.

MM. Planta (Grisons), Roguin (Vaud), Knüsel, conseiller fédéral et Schaller (Fribourg) et Blumer (Glaris) se prononcent encore pour les conclusions de la commission, c'est-à-dire pour le rejet du recours.

M. Borel (Neuchâtel) propose au contraire de reconnaître le recours fondé.

A la votation le rejet du recours est admis par 22 voix contre 6 voix accordées à la proposition Borel.

LES MISSIONS CATHOLIQUES

BULLETIN HEBDOMADAIRE

de l'œuvre de la propagation de la foi.

Sommaire du numéro du 1^{er} décembre 1871.

Correspondance. — Corfou. Nouveaux renseignements sur la persécution. — Nouvelles. — Départs de missionnaires. — Chine.

Embarras suscités aux missionnaires. — Yun-nan. Les rebelles mahométans. — Corée. Continuation de la persécution. — Quilon. Nomination de Mgr Idelfonse de Saint-Jean-Baptiste. — Zanguebar. Publication de la bulle Pastor æternus. Adresse au Saint-Père. — Caroline du Nord. Etat de la mission. — Réception à Versailles de l'ambassadeur chinois. — Les écoles catholiques à Hong-Kong. — Chronique. — L'Œuvre de la Propagation de la Foi dans les diocèses d'Annecy, d'Avignon et de Belley. Dons. — Nécrologie. — Su-tchuen méridional. M. Houillon. — Beyrouth. Mgr Aun. — Maïssour. M. Daviau. — Bibliographie. — Mgr Pavy, sa vie et ses œuvres, M. l'abbé Pavy (fin). — Feuilleton. — Excursions en Syrie. V. Le Hauran. (Suite).

Abonnement: DIX francs par an pour la France.

On s'abonne: à LYON, aux Bureaux de l'Œuvre de la Propagation de la Foi, place Bellecour, 31.

Chez M. Ad. BAUDÈRE,

LIBRAIRE A BULLE

l'on trouve les ouvrages annoncés dans la Liberté.

M. SOUSSENS ÉDITEUR.

ANNONCES

Un jardinier, très au courant des travaux de son état, désirerait trouver un emploi pour la Noël. S'adresser au bureau du journal.

Un ecclésiastique de la ville de Fribourg, prendrait en pension deux étudiants du Collège. S'adresser au bureau du journal.

VIENT DE PARAÎTRE

LIBRAIRIE DURAFORD

GENÈVE

en face l'église Notre-Dame.

Certitude de la fin prochaine du Monde

basée sur les considérations philosophiques, sur les Bulles de plusieurs Souverains-Pontifes, sur le témoignage de saint Vencent Ferrier, sur les textes de saint Pierre et de saint Paul et sur les signes des temps où nous vivons. Réponse à une lettre d'un curé de province relative à cette question, par M. l'abbé MARQUY. — 1 vol. in-12. Prix: 1 fr. 50, qui sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

Almanach des Amis de Pie IX,

1872, par le R. P. HUGUET. Un vol. in-18, de 134 pages. Prix: 35 cent.

Voici un almanach que nous recommandons à nos lecteurs. Jamais l'auguste Pie IX n'a été dans une situation si terrible: il faut donc que tous les vrais catholiques agissent efficacement, afin de neutraliser autant que possible les calomnies de tout genre répandues par une presse impie, au service de la Révolution. Cet almanach a été composé avec soin. L'auteur rapporte les paroles de Pie IX les plus propres à ranimer la confiance des fidèles dans le prochain triomphe de l'Eglise. Il cite un bon nombre de châtiements infligés aux révolutionnaires dans ces derniers temps; enfin, pour satisfaire la légitime curiosité du public, il lui dit ce que l'on doit croire des jours de ténèbres annoncés par la vénérable servante de Dieu, Anna-Marie Taigi.

La véritable servante de Dieu

Anna-Maria Taigi, d'après les documents authentiques du procès de la béatification, par le P. Gabriel BOUFFIER, de la Compagnie de Jésus. Quatrième édition revue et augmentée. — 1 vol. in-12. Prix: 2 fr. 50.

PRIME OFFERTE AUX ABONNÉS DE LA SEMAINE CATHOLIQUE.

Au choix:

Une très-belle photographie de Sa Sainteté Pie IX,

Une très-belle photographie de S. G. Mgr Marilley,

Une très-belle photographie de S. G. Mgr Mermillod.

Ces trois photographies sont de 34 centimètres de hauteur, et du prix de 2 fr. 50 chacune, que nous enverrons gratuitement, franco de port, à toute personne qui aura renouvelé son abonnement pour un an, payable d'avance.

De plus, le prix d'abonnement sera considérablement réduit; au lieu de 4 fr. 80, il ne sera que de 3 fr. 50 par an, 2 fr. 60 pour six mois, pour ceux qui renouvelleront du 1^{er} décembre.

Douze abonnements réunis sous la même bande coûtent pour trois mois 7 fr. 20, ce qui procure aux coabonnés l'avantage de ne payer pour un an que 2 fr. 60.

Nous espérons que ces nombreux avantages seront appréciés par nos abonnés, et qu'ils tiendront à multiplier autour d'eux cette lecture saine et édifiante.

Librairie catholique et papeterie

J. RENARD, à Carouge (Genève).

Le Grand Pape et le Grand Roi,

ou Dernier Mol des Prophètes, 75 c.

Almanach des Amis de l'Eglise

persécutée à Rome et en France, par l'abbé RICARD, 40 c.

A la même librairie l'on se charge de la réparation, confection et fournitures de tous genres d'ornements sacerdotaux et bannières.

Archives de la Société d'Histoire du canton de Fribourg

TOME III, LIVRAISON 1^{re}. 1 VOL. IN-8°, 228 PAGES

PRIX: 2 FR. 50.

Cette livraison contient une Notice historique sur la ville de Bulle, suivie de documents, par l'abbé J. GREMAUD. — Il a été fait un tirage à part de la Notice, sans les documents, au prix de 1 fr.

En vente: à FRIBOURG, chez M^{me} Meyll, libraire, et à la Bibliothèque cantonale, où se trouve le dépôt des publications de la Société (Archives et Recueil diplomatique); à BULLE, chez M. Baudère.

LA COMMUNE ET HENRI V

LE MENSonge RÉVOLUTIONNAIRE

PAR ADRIEN DUVAL.

A Genève, chez GROSSET et TREMBLEY, libraires-éditeurs, 4, Corratierie, 1871.

En vente ou en dépôt chez N. BOREL:

Paris pendant les Deux Sièges

PAR

M. LOUIS VEUILLLOT.

Deux beaux volumes in-8°. — Prix: 42 fr. Par la poste, 44 fr.

LE LIVRE DE TOUS CEUX QUI SOUFFRENT

NOUVEAU RECUEIL DE PRIÈRES

d'après les manuscrits du moyen âge,

PAR LÉON GAUTIER.

Prix: 3 fr. Un vol. in-18 de luxe, nouvelle édition augmentée.

La Décentralisation

Une brochure grand in-32 . 75 cent.

LETTRES CHOISIES DE ST-FRANÇOIS DE SALES

Un vol. petit in-32 de 500 pages . . . 2 fr.

LA POLITIQUE DIVINE

ou le doigt de Dieu rendu manifeste dans la solution de la crise religieuse

et sociale actuelle,

fait démontré d'après les prophéties anciennes et modernes

PAR UN CROYANT

Un volume in-8° 250 pages . . . 2 fr. 50 cent.

VIENT DE PARAÎTRE

Vade-Mecum

POUR LES SUISSES CATHOLIQUES

OU

GUIDE

à l'occasion de la Révision de la Constitution fédérale,

PAR UN AMI DU PEUPLE.

Prix: 1 fr. la douzaine.

S'adresser franco chez Hessler, éditeur, au bureau de la Liberté et de l'Ami du Peuple, à Fribourg; chez Baudère, à Bulle; Gürtler, à Porrentruy; Eschmann, à Delémont; Grossel et Trembley, à Genève.

LE LIBÉRALISME

F. HILAIRE DE PARIS,

Docteur en Droit Canonique et en Théologie, Membre de l'Académie de la Religion Catholique à Rome, Missionnaire apostolique.

80 cent. l'exemplaire, 3 fr. 50 la demi-douzaine.

Fribourg. — Ph. Hessler, imprimeur, rue des Alpes, 13.

L'ALMANACH CATHOLIQUE

de la Suisse française

Vient de paraître. Le dépôt est chez M^{me} MEYLL, libraire, à Fribourg.

FRIBOURG. — Imprimerie rue de Romont, 67.